

Nous vous proposons dans cette nouvelle lettre info des recommandations sur les :

IMMUNOGLOBULINES MONOCLONALES

PIC MONOCLONAL

La prévalence des immunoglobulines monoclonales dépistée à l'électrophorèse des protéines sériques (EPS) dans la population générale augmente avec l'âge. Elle atteint 8,8% chez les patients de plus 80 ans.

Elles ne sont toutefois pas toujours signe de malignité. Outre les causes réactionnelles possibles (infections aiguës/chroniques, maladies auto-immunes...), le diagnostic différentiel entre une immunoglobuline monoclonale de signification indéterminée (IMSI) et une immunoglobuline monoclonale associée à une hémopathie maligne (myélome, maladie de Waldenström, lymphome...) s'impose fréquemment. Plus de la moitié des immunoglobulines monoclonales de découverte fortuite sont des IMSI.

Une IMSI est définie comme une immunoglobuline monoclonale isolée et inférieure à 30g/L asymptomatique. C'est un diagnostic d'élimination.

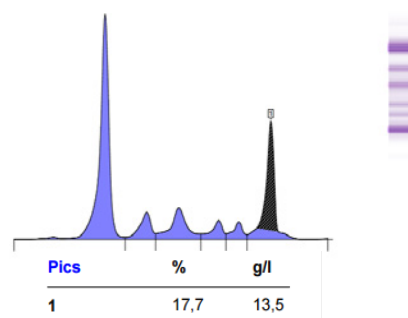
La présence d'une IMSI ne nécessite aucun traitement mais une surveillance régulière (cf logigramme au verso) compte tenu du risque d'évolution maligne de 1%/an (en fonction du taux et de l'isotype, l'hématologue peut imposer une surveillance plus rapprochée).

Quand prescrire une électrophorèse des protéines sériques ?

L'EPS ne doit pas être prescrite en systématique.

Elle est principalement indiquée en cas de signes faisant évoquer une maladie associée à une immunoglobuline monoclonale (suspicion de myélome multiple, syndrome lymphoprolifératif...).

La primo-prescription d'une électrophorèse des protéines sériques se justifie devant des signes cliniques évocateurs ou des arguments biologiques et/ou radiologiques :



Signes cliniques :

- Adénopathies, splénomégalie
- Infections pulmonaires ou des voies aériennes supérieures à répétition
- Douleurs osseuses non traumatiques (radiographies normales)
- Polyarthrite inexpliquée, fracture spontanée
- Purpura vasculaire
- Syndrome d'hyperviscosité
- Neuropathie inexpliquée

Arguments biologiques ou radiologiques :

- Anomalie de l'hémogramme sans cause évidente
- VS élevée avec CRP normale
- Hypercalcémie (corrigée en fonction de l'albuminémie/protidémie)
- Insuffisance rénale récente sans obstacle
- Protéinurie significative (>0,5g/l)
- Anomalies radiologiques osseuses : fracture vertébrale suspecte, fracture pathologiques, géodes

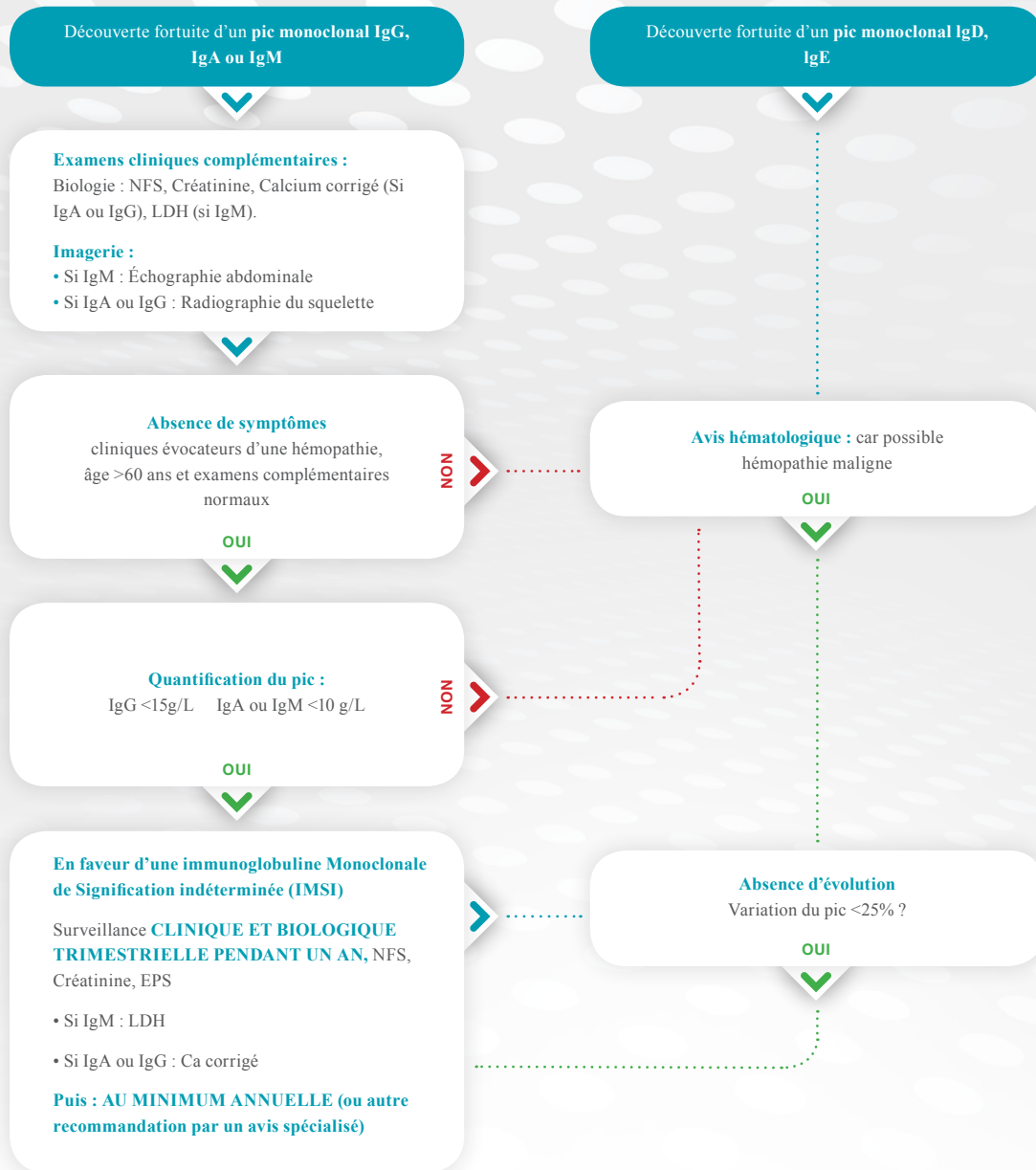


À SAVOIR

Votre biologiste peut compléter l'exploration en cas d'anomalie à l'électrophorèse.

Le motif de prescription est une aide à l'interprétation. Il est recommandé que le patient soit suivi dans le même laboratoire.

L'ALGORITHME



Le rôle du biologiste

La quantification du pic sera faite par la mesure de l'aire sous la courbe sur l'EPS, et permettra son suivi quantitatif. La nature de l'isotype (IgG, IgA..., lambda ou kappa) sera déterminée par immuno-fixation ou immuno-typage. Le dosage des immunoglobulines permet d'évaluer la diminution éventuelle des autres isotypes mais ne permet pas le suivi du pic. Pour le suivi, il est recommandé que le patient se rende toujours dans le même laboratoire. En effet, l'estimation du pic sera réalisée en tenant compte de l'antériorité, et évite la redondance d'examens. L'EPS permet parfois la découverte d'une hypogammaglobulinémie. Elle peut être aussi un signe d'hémopathie sous-jacente (myélome non sécrétant, syndrome lympho-prolifératif ...) et doit être explorée s'il existe des signes évocateurs. D'autres commentaires peuvent être indiqués par votre biologiste mais ne nécessitent pas systématiquement d'exploration comme : restriction d'hétérogénéité, augmentation polyclonale...

Pour rappel : le dosage des chaînes légères libres n'est actuellement pas remboursé par la sécurité sociale.

REF biblio : Quand prescrire une électrophorèse des protéines sériques et conduite à tenir en cas d'une immunoglobuline monoclonale - 2017 - has-sante

Retrouvez-nous dans nos laboratoires :

Anecy

1 rue du Travail
Dr V. CHEPEAUX
Dr E. LENES
04 50 45 65 03

Rumilly

52 av Gantoin
Dr T. BERENDSEN
Dr J. FERRAND
Dr E. LENES
04 50 01 06 03

Cruseilles

210 Grande Rue
Dr M-A GAUDIN
04 50 44 00 07

Marignier

42 av du Pont Neuf
Dr J. CERARDI
04 50 34 08 95

Thonon les Bains

25 av des Vallées
Dr N. ALLART-BETEND
Dr J. CERARDI
04 50 81 50 86